

## COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL N° 21-2022

## **SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2022**

## Bouclement du préavis N° 13-2019 - Renouvellement du logiciel pour la gestion du cadastre électrique et du réseau fibre optique

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux.

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au bouclement du crédit d'investissement de CHF 220'000.00 accordé le 20 novembre 2019 (préavis N° 13-2019), destiné au renouvellement du logiciel pour la gestion du cadastre électrique et du réseau fibre optique.

La Direction des travaux et des services industriels (DTSI) et le Service des systèmes d'information (SSI) ont migré sur le nouveau logiciel et sont opérationnels conformément aux fonctionnalités prévues dans ce projet. Dès lors, le bouclement de ce préavis peut avoir lieu.

Le décompte final s'établit comme suit :

CHF	220'000.00
CHF	209'500.00
CHF	10'500.00
	CHF

Une participation totale de CHF 17'787.00 a été facturée à la commune de Belmont-sur-Lausanne.

En conclusion, le montant à charge de la Ville de Pully s'élève à CHF 191'713,00 et sera amorti sur une durée de 5 ans.

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 23 novembre 2022.

Le syndic

Ġ. Reichen

Au nom de la Municipalité

Ph. Steiner

Le secrétaire